

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2025
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2025/24 du 03 juin 2025

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 31
Absents : 22
Votants : 31
-dont « pour » : 31
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin à 18h00, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Montégut-Arros, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLÉS, Présidente, dûment convoqués le 27 mai 2025.

Présents : M Esterez, O Vendome, JN Jammet, P Cano, F Saphore, R Sassoli, S Ducay (suppléant de F Dupouey), P Laprebende, C Abadie, JM Castay, S Lahille, F Thirot, JC Dazet, D Tugaye, P Baron, M Doney, C Falceto, JP Magni, JC Laborie, F Monserrat, JM Laffitte, J Puch Nedellec, D Jové, A Fonvielle, H Tujague, J Bernichan, P Ducombs, C Bonnassies, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout

Absents excusés : JF Doz, P Taran, M Ulian, M Nogues, JF Daubian, D Pomies, A Bourdallé, JM Le Mao, V Cyriaque

Absents non excusés : JJ Maumus, C Ladois, G Tanques, JC Verdier, C Daujan, C Bousquet, L Soriano, F Gouzenne, G Pujos, C Verdier, P Saintagne, JF Abadie

Secrétaire de séance : R Sassoli

Objet : Vote du Compte Administratif 2024 – Budget principal de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de la Vice-Présidente Annie BOURDALLE, vote le compte administratif 2024 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	6 559 753,97 €
	Réalisé :	5 839 744,65 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	6 559 753,97 €
	Réalisé :	6 550 811,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	3 033 248,76 €
	Réalisé :	1 351 675,59 €
Restes à réaliser :		411 409,26 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	3 033 248,76 €
	Réalisé :	1 318 135,50 €
Restes à réaliser :		479 234,00 €

RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement :	711 067,24 €
Investissement hors RAR :	- 33 540,09 €
Investissement RAR inclus :	34 284,65 €
RÉSULTAT GLOBAL :	677 527,15 €

Hors la présence de Mme C. Salles, Présidente de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget principal de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibus – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.